

Pour la période 2021-2026, notre Communauté de communes a structuré ses interventions autour de 5 grandes orientations.

- **ORIENTATION 1 : Favoriser un aménagement équilibré du territoire**

Cela concerne, principalement, des dossiers d'urbanisme dont celui du **PLUi** pour lequel une procédure de modification vient de s'achever ; il nous revient, désormais, de l'approuver.

Elle ne répondra pas à toutes nos attentes et il nous faudra engager une révision.

L'élaboration du **S.C.O.T.** se poursuit avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ; l'objectif est qu'elle soit finie à la fin de ce mandat.

Pour cela, nous nous appuyons sur les compétences du Perche Sarthois et sur l'expertise du CEREMA.

A noter qu'en 2024, **1.618 demandes d'urbanisme** ont été instruites.

Le service urbanisme suit, aussi, deux **déclarations de projet** sur Montmirail et Sceaux-sur-Huisne ; projets au carrefour de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement.

- **ORIENTATION 2 : Affirmer et développer notre potentiel économique**

C'est l'ADN de notre Communauté de communes, il s'agit d'accompagner tous les secteurs économiques dont celui de l'agriculture.

La **Commission Agriculture et ruralité** travaille à la prolongation de l'opération pilote, initiée par la Région, en faveur de la **transmission/installation** et cela en relation avec la Chambre d'agriculture.

Au titre de l'**industrie**, nous avons, notamment, accompagné, en 2024, la reprise de la société B.V.I., laquelle procède à une extension de ses locaux.

Nous sommes en contact avec deux entreprises ; projet d'extension pour l'une et d'implantation pour l'autre avec au total un potentiel de 100 emplois créés à 3 ans.

S'agissant des **programmes économiques sur le site du Coutier**, ils font l'objet de recours juridiques.

Or, de tels investissements contribuent à l'arrivée de nouvelles familles qui sont sources de vitalité et garantissent la pérennité des services publics, notamment, des établissements d'enseignements. Ils sont, également, profitables aux activités commerciales, artisanales et des PME locales.

Dans une conjoncture économique et sociale déjà perturbée qu'une instabilité gouvernementale vient hélas aggravée, notre Collectivité doit plus que jamais soutenir la création, l'extension et l'implantation d'activités.

Cela s'avère d'autant plus nécessaire qu'elle va subir les décisions d'un Gouvernement qui, dans l'intérêt supérieur du Pays, doit rétablir ses trajectoires budgétaires ; c'est-à-dire faire des économies et trouver des recettes.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, aussi indispensable soit-elle, ne suffira pas pour continuer à proposer des services supplémentaires et réaliser de nouveaux investissements. Or l'engagement public qui nous anime tous ici consiste justement à prendre en considération les besoins de la population et à investir pour préparer l'avenir et préserver notre environnement.

Cela nécessite des recettes dont les acteurs économiques sont, évidemment, les premiers et les plus sûrs contributeurs.

La **politique**, au sens de l'organisation de la Cité, que nous conduisons **est indivisible** ; qui croit devoir opposer écologie et économie n'y a rien compris !

Autres projets, un 4ème bâtiment communautaire sur la zone des Ajeux est à l'étude et un investisseur privé envisage la construction de locaux destinés à des artisans sur la zone du Puits à La Chapelle-du-Bois.

Par ailleurs, notre travail en partenariat avec Initiative Sarthe continue ; ainsi en 2024, 11 dossiers ont été financés, 217K€ de prêts d'honneur accordés et 56 emplois créés ou maintenus.

Nous portons toujours une réelle attention aux **secteurs du commerce et de l'artisanat** ; notre présence ici, aujourd'hui, en est l'illustration.

En 2024, notre Communauté de communes a été labellisée, cette fois avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, « **territoire d'industrie dit des 3 rivières** ».

Dans ce cadre, l'**opération Parcours'job**, organisée ce mardi, a mobilisé 20 entreprises et 40 organismes qui ont permis de faire découvrir 100 formations et de nombreux métiers à 2.000 collégiens et lycéens.

- **ORIENTATION 3 : Soutenir des équipements structurants et conforter l'offre de services de proximité**

Dans cette rubrique le **centre aquatique** évidemment ; il ouvrira au public au mois d'avril et sa gestion est confiée à la Société Récréa.

C'est, l'investissement le plus important jamais porté par notre Communauté de communes et le plus complexe sur le plan juridique, technique et financier.

Ce sont 560m² de bassins sportif, ludique et de pataugeoire plus un espace bien-être qui vont enrichir l'offre de services proposée par la Communauté de communes.

Le bâtiment de **La Laverie**, pour un montant estimé à 680K€, sera agrandi pour accueillir le **Relais Petite Enfance de La Ferté-Bernard**, réaménagé pour l'implantation de la « **Microfolie** » et rénové pour améliorer ses performances énergétiques.

Parmi nos services de proximité figurent la **petite enfance** ; en 2024, **273 familles** ont bénéficié du service **Relais Petite Enfance** ; 271 enfants et 70 assistantes maternelles ont, ainsi, participé à des ateliers organisés par le R.P.E.

En outre, le **forum des tout-petits**, le 16 novembre dernier, a connu un réel succès avec **plus de 500 visiteurs**.

Sur tous ces sujets, nous travaillons avec des partenaires que sont la C.A.F., la M.S.A. et le CD72.

Proximité encore avec **France Service** et ses 4 sites pour être au plus près des habitants les plus éloignés des centres de décisions administratives et des démarches dématérialisées.

En 2024, **1.611 personnes ont été accompagnées** contre 1.383 en 2023.

Proximité toujours avec la **culture**, **3.186 élèves de tous les établissements du territoire** ont bénéficié d'une **médiation à l'occasion de l'une des expositions de La Laverie**.

2024 a été la première année des **Escapades culturelles en Perche Emeraude** qui se sont déroulées à Duneau et à Melleray ; initiative qui sera renouvelée, en 2025, à **Courgenard** et à **La Chapelle-du-Bois**.

Notre Communauté de communes subventionne le **Festival de la Chéronne** et, pour la première année en 2025, elle sera partenaire **du Festival de la Chanson Francophone du Centre Roussigny de Saint-Ulphace**.

En parallèle, nous reconduirons le soutien à **l'éveil culturel des plus jeunes** et **deux céramistes** arrivent à la **résidence d'artistes de Prévelles** ; Simon Barraud de Lagerie s'est installé début janvier et Jules Leroy le rejoindra début avril.

Quant au **sport**, je veux rappeler la parfaite réussite des dernières manches de la **coupe de France de cyclo-cross** organisées, en décembre, par le V.S.F. Cyclisme.

Enfin, **la santé**, première préoccupation des habitants.

Le 13 décembre dernier, le Conseil communautaire a validé son adhésion à la seule expérimentation, de toute la Région, qui fait suite à un appel à manifestation d'intérêt pour faciliter l'accès aux soins.

Cette démarche du Conseil régional des Pays de la Loire, en lien avec l'Association « A vos soins », l'A.R.S. et la faculté de médecine d'Angers, consiste en une solution mobile de quatre salles de consultation permettant d'accueillir **trois internes de la faculté de médecine d'Angers en 3^{ème} année d'internat supervisés par un médecin coordonnateur**.

Expérimentée entre octobre 2025 et octobre 2028, elle doit, à court terme, répondre aux besoins de **patients sans médecin traitant** et, à moyen terme, **attirer des médecins** afin qu'ils s'installent sur notre territoire.

En parallèle, nous travaillons au transfert d'une **antenne de l'E.P.S.M.**, dans le bâtiment de Synergie parc et à l'extension de ce dernier pour y **accueillir les activités du Service Santé au travail 72**.

Ce programme pourrait être opérationnel dès 2027.

- **ORIENTATION 4 : Répondre aux besoins de la population en matière de logement et de mobilité**

Notre volonté est de disposer de logements adaptés aux besoins des habitants.

Nous avons engagé une nouvelle opération d'**amélioration de l'habitat**, soit une inscription budgétaire pour la **période 2023/2027 de 950K€**.

En 2024, 294 premiers contacts ont été enregistrés, 197 conseils personnalisés donnés et **25 dossiers soutenus pour 1,8M€ de travaux, subventionnés en moyenne à 60%**, dont 71.722€ d'aides communautaires.

Quant à l'opération **Habitat Temporaire chez l'Habitant**, en lien avec l'Association Le Flore, elle comptabilisait, en 2024, 12 hébergeurs et 336 nuitées.

La construction des **ascenseurs pour faciliter l'accessibilité des quais de la gare de La Ferté-Bernard** aux personnes à mobilité réduite s'élèvent à 4M€, financés à 50% par la Région et à 25% par la SNCF et notre EPCI.

Les travaux sont prévus sur toute l'année 2025 ainsi le passage souterrain sera fermé en juillet et en août.

Toujours dans le domaine des mobilités, nous participons à un **projet de Station GNV/hydrogène** en lien avec GRDF sur le site du Coutier.

- **ORIENTATION 5 : Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire**

L'objectif est de contribuer à relever le défi du dérèglement climatique :

- D'une part en **développant des énergies renouvelables produites sur le territoire intercommunal** avec par exemple :
 - l'installation d'**ombrières** sur les parkings des zones d'activités et du centre aquatique et de **panneaux solaires** sur la toiture de la plate-forme bois du Luart,
 - la construction par CVE d'une unité de **méthanisation** près de la zone Val Activ à Sceaux-sur-Huisne,
 - l'implantation par JPEE d'une **centrale photovoltaïque** sur la zone de la Monge à La Ferté-Bernard.
- Et d'autre part en **réduisant nos consommations énergétiques** par des éclairages LED sur nos parkings et dans nos bâtiments et en isolant mieux ces derniers.

La cour de La Laverie sera, également, **végétalisée** une fois les travaux immobiliers réalisés.

Côté **transfert des compétence eau et assainissement**, nous terminons les études préalables et nous prendrons, lorsque les dispositions légales seront connues, la décision de poursuivre ou non cette démarche.

Au titre de la communication et ce n'est pas un caprice du Président, notre Communauté de communes va désormais s'appeler **Communauté de communes du Perche Emeraude**.

La Commission économie, en lien avec le Club d'entreprises, et la Commission culture/communication du mandat précédent avaient déjà travaillé à ce sujet.

La très grande majorité des élus d'aujourd'hui a considéré que le moment était venu de changer de dénomination pour donner une meilleure visibilité à notre Collectivité et par là-même de renforcer son attractivité.

D'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que notre EPCI bénéficie de nombreux atouts au cœur d'un « **Pays d'art et d'histoire** ».

Ainsi, parmi ses 33 communes : 2 sont labellisées « **Petite Ville de Demain** », 1 « **Villages d'avenir** » et 1 autre « **Petite Cité de Caractère** ».

Mais en l'absence de loi de finance, il convient d'être prudent, de se donner du temps sur certains projets et de se réserver de possibles futurs arbitrages.

Nos finances, faut-il le souligner nous ont permis par exemple :

- **D'attribuer aux communes** 2.216.228€ de fonds de concours entre 2020 et 2024,
- **D'investir** sur la même période : 22.954.403€,
- **De maintenir des taux de fiscalité modérés et stables,**
- **De financer** entre autres le **SDIS**, soit en 2024 : **563K€ en fonctionnement et 189K€ en investissement,**
- **De développer des prestations à la population et des services communs pour les communes.**

En 2025, nous savons pouvoir compter sur la Région des Pays de la Loire avec, notamment, le **Contrat Régional Territorial doté de 1.730K€ pour la période 2024/2026** et, évidemment, sur le Conseil départemental, soit **206K€** au titre du **Fonds d'investissements durables sur la période 2022/2026** ; quant à l'Etat, nous attendrons le vote de la loi de finance.

Enfin, je tiens à remercier les élus communautaires et, en particulier, ceux du Bureau mais aussi les agents de la Communauté de communes auxquels j'associe ceux des communes et notamment les secrétaires de mairie.

Je ne peux pas conclure sans citer les services de l'Etat de la Sous-préfecture et de la DGFIP.